

2^{de} générale et technologique « Arts du cirque »

Académie de Poitiers - Rentrée 2026

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Marcelin Berthelot 1 avenue du président Wilson 86100 CHÂTELLERAULT

Contact : 05-49-21-77-33 – Site : <https://www.lmb86.fr/lycee>

PORTES OUVERTES : le Samedi 31 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation vise à développer chez l'élève une pratique artistique ainsi qu'une approche culturelle des arts du cirque, tout en poursuivant un parcours scolaire en lycée Général.

Elle permet d'enrichir le patrimoine culturel de l'élève, de développer son esprit critique et de mieux connaître le spectacle vivant ainsi que l'histoire du cirque.

En partenariat avec l'École Nationale de Cirque de Châtellerault (ENCC), elle fait intervenir une équipe permanente de professionnels issue du milieu artistique et sportif, répondant à la diversité des arts du cirque.

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat.

Il n'est pas nécessaire d'avoir exercé une pratique circassienne spécifique au préalable. La motivation, le goût pour les arts vivants et l'aptitude physique sont essentiels.

18 élèves seront retenus.

Le recrutement est national et international. Il se fait en plusieurs étapes, pour une rentrée en septembre :

- **Admissibilité des élèves** sur dossier, à demander avant le **mardi 17 mars 2026** et à **retourner directement au lycée avant le vendredi 3 avril 2026 dernier délai**,
- Admission sur une journée d'orientation **le lundi 11 mai ou le mardi 12 mai 2026** (suivant convocation) au lycée Marcelin BERTHELOT et à l'École Nationale de Cirque de Châtellerault (ENCC) : entretien de motivation avec ateliers d'acrobatie, de préparation physique, danse et jeu d'acteur.

1. Démarches candidat

- Demander un dossier au Lycée Marcelin Berthelot, dès à présent et avant **le mardi 17 mars 2026**, par voie postale ou par mail (ce.0860003L@ac-poitiers.fr), en indiquant :
 - Nom, prénom, date de naissance du candidat et les coordonnées de l'établissement d'origine,
 - Coordonnées de son ou ses responsable(s) légal(aux) (adresse postale + téléphone + adresse mail).
- Le retourner dûment complété directement au lycée (coordonnées ci-dessus), avant le **vendredi 3 avril 2026 dernier délai** par voie postale adressé à madame la Provisoire.

2^{de} générale et technologique « Arts du cirque » Académie de Poitiers - Rentrée 2026

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne orientation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

La demande pour l'enseignement « Arts du cirque » doit être placée en 1^{er} vœu.

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2^{de} générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. Décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2026** sur le **service en ligne orientation**.
- Ils reçoivent ensuite la notification d'affectation.
- Ils procèdent alors à la télé inscription et à l'inscription dans l'établissement, en respectant les délais d'inscription indiqués sur la notification d'affectation.

¹ (Affectation des Élèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.